

## RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS (OPRA)



NYSE Euronext Paris et l'Autorité des marchés financiers ont annoncé dans des avis publiés le 1<sup>er</sup> avril 2014 que 642 947 actions ont été apportées dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par Cottin Frères sur ses propres actions, moyennant un prix de rachat unitaire de 4,07 €, qui s'est déroulée du 6 mars 2014 au 26 mars 2014 inclus.

Les actions rachetées, ainsi que les 15 540 actions déjà autodétenues par Cottin Frères, seront annulées par Cottin Frères dans les conditions et délais prévus par l'article R. 225-158 du Code de commerce et ne conféreront plus aucun droit social.

Suite à cette OPRA, le concert a l'intention de faire déposer par un membre du concert, en application des articles 236-3 et 237-1 du Règlement général de l'AMF, un projet d'offre publique de retrait suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire (OPR-RO) sur le solde des actions Cottin Frères non détenues par le concert.